

SEANCE PUBLIQUE DU 18 SEPTEMBRE 2020

annonce publique et convocation des conseillers : 09/09/2020

Présents: MM. Arndt, bourgmestre, Comes, et Koppes, échevins, Jacquemart, Shinn, Hieff, Schenk, Strotz et Mmes Kauffmann et Weigel, membres, Mme Hahn, secrétaire

Absents : M. Waaijenberg, échevin, MM. Strecker et Herbin, membre

Point de l'ordre du jour n° 6

Reg. no.183/2020

Règlements : Cimetières : adaptation du règlement-taxe

Le conseil communal,

Revu les délibérations N°138 et N°139 du 11 septembre 2015 du conseil communal de Wiltz portant réglementation et fixant les tarifs des taxes des cimetières sur le territoire de la commune de Wiltz ;

Revu la délibération N° 104 du 9 juin 2016 du conseil communal concernant une modification du règlement d'utilisation des cimetières communaux ;

Revu la délibération N° 68 du 31 mars 2017 du conseil communal concernant une adaptation des tarifs des cimetières ;

Vu les articles 99 et 107 de la Constitution ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Sur proposition du collège des bourgmestre et échevins,

A L'UNANIMITE DES VOIX

approuve les modifications suivantes :

1. CONCESSIONS

Cimetières

1) concession pour un CAVEAU: 30 ans	150 €/m2
- acquisition caveau en béton 2 places	4.500 €
- acquisition caveau en béton 4 places	6.500 €
- acquisition caveau en béton 6 places	7.500 €

2) concession pour une TOMBE: 30 ans	150 €/m2
- renouvellement d'une concession de 30 ans (en ligne directe)	150 €/m2

Columbarium

- concession au COLUMBARIUM: 30 ans	250 €
- acquisition case + plaque	1.270 €
- renouvellement d'une concession de 30 ans (en ligne directe)	250 €

Tombes cinéraires

- concession pour une TOMBE CINERERAIRE: 30 ans	250 €
- acquisition tombe en béton + plaque	1.270 €
- renouvellement concession de 30 ans (en ligne directe)	250 €

Cimetière forestier

a) pour les habitants des communes ayant signé une convention avec la commune de Wiltz	
- pour 1 emplacement - 30 ans	250 €

- renouvellement concession de 30 ans	250 €
- inscription sur plaquette	58 €
b) habitants d'autres communes	
- pour 1 emplacement - 30 ans	500 €
- renouvellement concession de 30 ans	500 €
- inscription sur plaquette	58 €

2. MORGUE

- par jour	25 €
------------------	------

3. TRAVAUX

- ouverture et fermeture caveau - par devant	830 €
- ouverture et fermeture caveau - par-dessus	500 €
- ouverture et fermeture tombe à fossoyer (profondeur 2,00 m)	1.100 €
- ouverture et fermeture tombe à fossoyer (profondeur 1,50 m)	960 €
- ouverture et fermeture tombe à fossoyer pour dépôt d'urne	200 €
- ouverture et fermeture case au columbarium	200 €
- ouverture et fermeture tombe cinéraire	200 €
- dépôt de cendres au cimetière forestier	200 €
- dispersion de cendres au cimetière forestier	200 €
- dispersion des cendres à l'intérieur d'un cimetière	200 €

4. DIVERS

- porteurs de cercueil	100 €/ par cercueil
- cérémonie d'enterrement civil	50 €
- exhumation (y non compris ouverture et fermeture du caveau ou de la tombe)	350 €
- plaquette avec inscription (pelouse de dispersion au cimetière de Wiltz)	75 €

Suivent les signatures.

Pour expédition conforme.

Wiltz, le .. 2.1.SEP. 2020

Le Bourgmestre,

La Secrétaire,


